Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_18-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

CD20200429_18
id. 5104

Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :
Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absent(s) :
M. DEPRINCE

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX BUDGET PRIMITIF DE 2020

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_18-DE

Le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux propose un appui technique aux collectivités du département dans le domaine de l'assainissement et des milieux aquatiques. Il apporte également son expertise pour le compte du Département et de l'Agence de l'eau Adour Garonne dans les domaines cités précédemment.

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le projet de budget primitif tel qu'il a été adopté par le comité de gestion.

L'équilibre en mouvements réels de ce projet s'établit à **812 500 €**.

A - DEPENSES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	
Compte 2051	Acquisition de logiciels.....	2 000 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 20.....	2 000 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	
Compte 2157	Matériel et outillage technique.....	6 000 €
Compte 21838	Autre matériel informatique.....	8 000 €
Compte 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers.....	6 000 €
Compte 2185	Matériel de téléphonie.....	500 €
Compte 2188	Autres	3 000 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 21.....	23 500 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	
Compte 231318	Autres bâtiments publics.....	149 487,84 €
Restes à réaliser compte 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers.	843,02 €
Restes à réaliser compte 231318	Autres bâtiments publics.....	14 079,14 €
	Sous-total des restes à réaliser.....	14 922,16 €
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues.....	2 000 €
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**191 910,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_18-DE

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	
Comptes 60	Achats et variation des stocks.....	6 200 €
Comptes 61	Autres charges externes - services extérieurs.....	20 300 €
Comptes 62	Autres services extérieurs (sauf 621).....	125 600 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	152 100 €
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	
Compte 6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement.....	2 100 €
Comptes 63	Impôts, taxes et versements assimilés.....	6 400 €
Comptes 64	Charges de personnel.....	458 150 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 012.....	466 500 €
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	
Compte 65888	Autres charges PAS.....	100 €
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	
Compte 6711	Intérêts moratoires.....	200 €
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues.....	1 540 €
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**620 590 €**
	TOTAL DES DÉPENSES.....	**812 500 €**

B - RECETTES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 001	Résultat d'investissement 2019 reporté.....	149 407,88 €
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	
Compte 10222	F.C.T.V.A.....	4 292,12 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**153 700 €**

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_18-DE

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte 002	Résultat de fonctionnement 2019 reporté.....	52 574,67 €
CHAPITRE 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	
Compte 7068	Autres redevances et droits.....	36 225,33 €
CHAPITRE 74	Dotations et participations	
Compte 7473	Département.....	246 000 €
Compte 7474	Communes et structures intercommunales.....	54 000 €
Compte 74788	Autres (Agence de l'eau).....	270 000 €
	Sous-total des recettes du chapitre 74.....	570 000 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**658 800 €**
	TOTAL DES RECETTES.....	**812 500 €**

Des travaux d'aménagement des locaux techniques sont en cours et vont se terminer en 2020. L'acquisition de matériel et mobilier sera nécessaire pour l'aménagement de cet espace. 10 000 € sont budgétisés pour le changement du serveur informatique et la mise en place du logiciel de dessin.

Les dépenses de fonctionnement sont constantes et se financent par le maintien des participations de l'Agence de l'eau et la subvention d'équilibre du Département.

La subvention d'équilibre prévue à hauteur de 246 000 € sera réajustée en fonction de la consommation des crédits en fin d'exercice.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Envoyé en préfecture le 14/05/2020
Reçu en préfecture le 14/05/2020
Affiché le 14/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_18-DE

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.3312-6 et R.3312-11,

Vu l'avis du comité de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le budget primitif du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 2020, tel que susvisé, qui s'équilibre en mouvements réels à 812 500 € ;

- Approuve le principe du versement d'une subvention à hauteur de 246 000 €, avec réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC